AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET DU RAPPORT FINANCIER 2025

Avis public est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Maniwaki, qu'en vertu de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le service de la trésorerie procèdera au dépôt du rapport du vérificateur et du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 à la séance du conseil municipal du **6 juillet 2026, à 19h00** à l'hôtel de Ville au 186, rue Principale Sud, Maniwaki, Québec.

Donné à Maniwaki ce 22e jour du mois de juin 2026.

Dinah Ménard, greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière adjointe de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22e jour du mois de juin 2026.

Dinah Ménard, greffière adjointe